

Pied et paralysie cérébrale : enquête auprès des usagers du Réseau Breizh IMC

P. Gallien¹⁻², B. Nicolas¹⁻², A. Duruflé¹⁻², A. Colin², F. Dauvergne¹⁻²

¹ Pôle MPR Saint Hélier, 54 rue Saint Hélier - RENNES

² Réseau Breizh IMC, Pôle MPR Saint Hélier, 54, rue Saint Hélier - RENNES

Dans le cadre du réseau **457 personnes adultes atteintes de paralysie cérébrale vivant en Bretagne ont été contactées par questionnaire**. L'objectif était d'avoir une photographie de cette population sur la problématique du pied : **la prise en charge et le vécu de celle-ci notamment au niveau de l'appareillage**.

Nous avons reçu les réponses de **187 personnes : 97 hommes, 90 femmes** d'un âge moyen de 35.5 +/-11 ans.

122 personnes étaient non marchantes, dont **27 font néanmoins quelques pas** pendant les séances de rééducation avec l'aide d'une tierce personne.

49 personnes n'utilisent aucun fauteuil pour leurs déplacements. Enfin, **38 personnes non marchantes ont abandonné la marche à l'âge 30,2 +/-16 ans**.

42% de la population se plaint de douleur fréquente au niveau du pied le plus souvent mécanique, notamment lors de la marche.

59 personnes ont bénéficié d'un geste chirurgical au niveau du pied, avec un soulagement de la douleur pour la moitié. **La toxine botulique a été proposée à 18 personnes avec un bénéfice pour 70% d'entre eux**.

Des soins de pédicurie ont été dispensés à **la moitié de la population** avec un bénéfice pour **72%**.

78% de la population a utilisé un appareillage, le plus souvent **chaussures et semelles orthopédiques**, rarement d'orthoplasties ou de releveurs.

L'appareillage est mis en place de façon précoce **pour 40% avant l'âge de 12 ans**.

Au moment de l'enquête **56% des personnes ayant bénéficié de chaussures orthopédiques** les portent encore, seul **9% des bénéficiaires de semelles orthopédiques sont encore**

utilisateurs. Les autres appareillages deviennent tout à fait anecdotiques.

Le port de l'appareillage est permanent dans la journée pour la moitié des utilisateurs, qui **pour 40% sont autonomes pour la mise en place** (le plus souvent le chaussage) de leur appareillage.

65% des utilisateurs de chaussures et 53% de ceux de semelles jugent leur appareillage utile, mais il **n'est pratique que pour la moitié d'entre eux,** souvent jugé peu agréable, voir inesthétique et parfois douloureux. **Le bénéfice ressenti principal l'est au niveau de la marche** et du **soutien orthopédique** (prévention des déformations, protection, rôle antalgique).

Un suivi régulier de l'appareillage est le plus souvent effectué, généralement par un **médecin spécialisé en médecine physique et de réadaptation,** il est jugé satisfaisant **par 78% des personnes.**

Au total, **l'appareillage tient une place importante mais qui tend à diminuer à l'âge adulte,** le **chaussage orthopédique représente l'essentiel de cet appareillage.**

Les soins de pédicurie et la chirurgie tiennent une place également non négligeable dans la prise en charge, alors que la **toxine botulique** dans cette localisation semble **finalement peu prescrite.**